

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M. Sébastien FABRE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Kedna THOMAS

M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20230905**

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION « RAID 12 » POUR
UN RAID HUMANITAIRE**

L'association « RAID 12 » a sollicité la Mairie pour les soutenir lors du 4L Trophy 2024.

Créé en 1997 le 4L Trophy est devenu le plus grand Raid humanitaire d'Europe. Le parcours compte environ 6000 kms pour relier la France et le Maroc en passant par l'Espagne. Le tout à bord de la mythique Renault 4L !

La solidarité est le caractère principal de cette course. Le but est d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc.

La Mairie peut apporter son soutien de différentes façons :

- Soutien matériel : fournitures scolaires, sportives, pièces mécaniques détachées ;
- Soutien financier : achat d'un encart publicitaire sur la voiture pour une durée d'un an.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider le soutien financier de l'Association « RAID12 » à hauteur de 200€ (emplacement n°13),

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer le contrat de partenariat correspondant,
- **D'adopter** à l'unanimité

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 04/10/2023
- Sa publication :
 - o Affichée le : 06/10/2023
 - o Retirée le :